

Le Barème des honoraires de l'agence CHRISTELLE MESNAGE IMMOBILIER
Christelle
MESNAGE

IMMOBILIER

Ventes Appartements, Maisons, Terrains
« honoraires de négociation à la charge de l'acquéreur
(Taux TVA 20%)

De 0 à 149 900 euros : 5% TTC
De 150 000 à 299 999 euros : 4.50 % TTC
De 300 000 à 599 999 euros : 4 % TTC
Au-delà de 600 000 euros : 3 % TTC

LOCATIONS Habitations nus ou meublés à compter du 15 Septembre 2014, Bail soumis à la loi du 6/07/89 art.5.
(Taux TVA 20%)

Location habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6/07/89 art.5) à la charge du bailleur et à la charge du locataire

- Entremise et négociation
- Visite, constitution dossier, rédaction du bail.

4 % TTC * dans la limite de 8 % du m2

- Etat des lieux

2 % TTC (*) dans la limite de 3 % du m2
* du montant du loyer annuel
(*) règlement le jour de l'état des lieux

Vente de fonds de commerce
(Taux TVA 20%)

De 0 à 100 000 euros : 10 000 euros TTC
De 100 001 à 200 000 euros : 9 % TTC
Au-delà de 200 001 euros : 8 % TTC

Vente de murs commerciaux
(Taux TVA 20%)

De 0 à 100 000 euros : 10 000 euros TTC
De 100 001 à 200 000 euros : 9 % TTC
Au-delà de 200 001 euros : 8 % TTC

Dans le cadre d'une cession de droit au bail ou de droit d'entrée, pas de porte
(Taux TVA 20%)

De 0 à 100 000 euros : 10 000 euros TTC
De 100 001 à 200 000 euros : 9 % TTC
Au-delà de 200 001 euros : 8 % TTC

Dans le cadre d'une location de courte durée pour un commerce (Taux TVA 20%)

20% TTC du loyer annuel HT

Dans le cadre d'une location

10% TTC du loyer HT de la première période triennale

En cas de cession de parts sociales ou d'actions de sociétés, les honoraires sont calculés sur l'estimation de la valeur du fonds de commerce.

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion du contrat

AGENCE CHRISTELLE MESNAGE IMMOBILIER

14, rue de la Ferronnerie - 22100 DINAN

Tél. 02 96 88 00 01 ou 06 80 014312 - email: christellemesnageimmobilier@orange.fr, site internet: www.christellemesnage.com